

## APPEL À PROJETS





Forme

) Intensité

**Date limite** 

Subvention

70% des coûts éligibles (limité à 200K€ par enttité)

31 mai 2023

Cet appel à projets est articulé en trois axes :

- L'axe principal (AAP) vise à soutenir des études permettant d'appréhender de nouvelles formes d'entrepôts et les nouveaux usages logistiques des modèles existants. Ces études pourront s'appliquer à l'échelle d'un entrepôt, d'un aménagement ou d'un territoire et devront approfondir les enjeux métiers liés à la logistique. Toute entité, publique ou privé, exerçant une activité économique ou non, est éligible à cet appel.
- Les deux autres axes de l'appel désignés comme des axes consultatifs (AMI) visent des projets autres que des études, et porteront sur deux thématiques du moment : les énergies et les friches.

Un projet pourra être déposé sur plusieurs axes (axe principal et axe consultatif).

Les projets devront également inclure une étude d'évaluation des impacts sur les émissions de CO2, de polluants atmosphériques et sur la consommation foncière lorsque cela est applicable.

## **Contact**

Anne-Sophie JEUSSELIN
Directrice de bureau - Tours
07-77-84-30-66
asjeusselin@abfdecisions.fr